

Membre du réseau rénovation info service

Votre conseiller répond
à vos questions
sur l'énergie dans l'habitat
au 0805 203 205¹
entre 13h30 et 17h30

1. appel gratuit depuis
un poste fixe

Installation de chauffage* : les bonnes pratiques !

Le choix d'un équipement est certes conditionné par son rendement de production, c'est-à-dire le rapport entre l'énergie produite et l'énergie consommée mais pas seulement.

La performance globale d'une installation de chauffage est le produit des rendements de production (générateur), de distribution (circuits), d'émission (radiateurs) et de régulation/programmation de chaleur. Il dépendra alors d'un ensemble de conditions développées ci-dessous.

* : on s'intéressera ici exclusivement au chauffage central

👉 Limiter les pertes de chaleur du réseau

Cela passe par une limitation de la longueur du réseau. Ainsi, il est préférable d'installer un générateur au plus près du volume chauffé. L'isolation des canalisations, dénommée calorifugeage, permet également de limiter les pertes de chaleur.

👉 Entretenir régulièrement son installation de chauffage

Faites vérifier tous les ans l'efficacité de combustion de votre chaudière et effectuez régulièrement les réglages. **Outre des raisons de sécurité, sanitaires et des enjeux environnementaux** (décret n°2009-649 du 9 juin 2009), cette vérification permet aussi de réaliser d'importantes économies d'énergie. **L'entretien et le ramonage est obligatoire 1 fois/an pour le chauffage au gaz et au fioul.** Pour les systèmes de chauffage au bois, un entretien 1 fois/an et un ramonage 2 fois/an sont exigés.

👉 **Purgez les radiateurs.** Vos radiateurs sont froids en haut mais chauds en bas ? Ils sifflent ou émettent des bruits d'écoulement d'eau ou d'air ? Pas de doute, ils contiennent de l'air. Purger les radiateurs évite une **surconsommation d'énergie**, permet de mieux diffuser la chaleur et augmente la durée de vie de la chaudière, celle-ci sera alors moins sollicitée pour chauffer l'habitation. **Prévoyez une purge 1 fois/an en début de saison de chauffe.**

👉 **Réalisez régulièrement un désembouage du circuit à eau chaude de chauffage.** L'eau est corrosive. Au fil du temps, votre tuyauterie s'oxyde et forme des boues, nuisant à la circulation et à la diffusion de chaleur. Le désembouage, (nettoyage chimique du circuit hydraulique), débarrasse des boues et des impuretés qui perturbent le fonctionnement du circuit et qui permet ainsi la réalisation d'économies de chauffage, l'amélioration du confort, la longévité de l'installation, le respect de l'environnement lié à l'optimisation du rendement. Il existe aussi des traitements préventifs comme l'installation d'un filtre à boues sur le retour du chauffage juste avant le générateur de chaleur qu'il protège et/ou l'injection d'un inhibiteur au circuit de chauffage permettant de limiter la corrosion. **Prévoyez un désembouage tous les 5 à 10 ans.**

👉 Argus des énergies

Le coût de chaque énergie est exprimé en centime d'euros TTC par kWh (kilowattheure), abonnement inclus (électricité, gaz de ville et propane), et ne tient pas compte du rendement des appareils produisant et émettant la chaleur ni de l'investissement et de l'entretien de ces appareils.

5,93 Bois Bûche¹

6,17 Granulé de bois (en vrac)²

6,23 Granulé de bois (en sac)³

7,25 Gaz naturel*

7,89 Fioul domestique

12,02 Gaz propane

15,55 Électricité*

Sources : Énergie plus, d'après les données CEREN (pour le gaz naturel, fioul, propane et électricité) ; Bois : Source MEDDE et Abibois, base de données Pégase. (plus d'info sur le site www.bretagne-energie.fr)

1. pour un stère (1 500 kWh) à 89 € en 50 cm

2. prix : 284 €/Tonne (4 600 kWh/T)

3. prix : 287 €/Tonne (4 600 kWh/T)

* Information sur le coût des abonnements auprès de votre espace

INFO → **ÉNERGIE**

Rassemblons
nos **Énergies!**

WWW.PLAN-ECO-ENERGIE-BRETAGNE.FR

En Bretagne,
des conseils neutres,
objectifs et gratuits

www.bretagne-energie.fr

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
DE 13H30 À 17H30

0 805 203 205

Service & appel
gratuits

"Chauffer ce qu'il faut quand il faut" : la régulation et la programmation

La régulation maintient la température du logement à une valeur choisie en prenant en compte les apports de chaleur gratuits. Elle agit :

- sur la production et / ou la distribution de chaleur grâce à un thermostat d'ambiance et / ou une sonde extérieure qui permet de réguler la chaudière sur la loi d'eau. Celle-ci détermine la température de l'eau au départ de la chaudière en fonction de la température extérieure. Ainsi la chaudière réagit avant que le logement se refroidisse.
- sur l'émission de chaleur grâce à des vannes thermostatiques installées sur les radiateurs. La régulation prend alors en compte les besoins de chauffage pièce par pièce.

La programmation est un complément de la régulation qui permet d'adapter la température en fonction de l'occupation des locaux. Si la régulation est fonction de la température extérieure, la programmation est en général réalisée par une horloge intégrée au régulateur, au niveau de la chaudière. Le thermostat qui régule la température ambiante et assure aussi la programmation est un thermostat d'ambiance programmable.

Bien choisir son équipement : dimensionnement et mise en œuvre

Le choix d'un équipement de qualité est nécessaire mais pas suffisant. Il faut que l'installation soit bien dimensionnée et correctement installée. Le dimensionnement devra répondre aux besoins de chaleur du logement. Dans le cas d'un équipement à condensation par exemple, il convient de s'assurer que les radiateurs peuvent être efficaces à basse température.

Dans le cas d'un système mixte qui produit à la fois du chauffage et de l'eau chaude sanitaire, le dimensionnement résulte des besoins en eau chaude sanitaire qui se calcule selon le nombre de points de puisage.



Pour plus d'information sur la régulation, les équipements de chaleur et de production d'eau chaude sanitaire, l'entretien des chaudières, consultez :

- le guide « les équipements performants dans l'habitat » du réseau des espaces **INFO** → **ÉNERGIE** bretons : www.bretagne-energie.fr/ressources/guides-pratiques/guide_systemes_performants_2015-BD.pdf
- le guide éco gestes de l'ADEME : www.ademe.fr/economiser-leau-lenergie-chez
- le guide « Économies de chauffage - Régulation et programmation » sur le site de Prioriterre : www.prioriterre.org/ong/centre-ressources.html

Bon à savoir :

Un système performant est efficace si le logement est correctement isolé afin de limiter les déperditions. Pour aller plus loin : les guides de l'ADEME « Isoler son logement » www.ademe.fr/isoler-logement et « Un logement plus confortable et plus économe » www.ademe.fr/logement-plus-confortable-plus-econome
Le rendement annoncé dans les fiches techniques des fabricants correspond aux pertes liées uniquement à la génération de chaleur.



Flash actus



Ravalement, rénovation de toiture, aménagement de pièces - Quand devez-vous isoler ? Un guide pour faire le point...

Pour ces travaux, il peut être obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2017 (en application du décret n°2016-711) d'y associer des travaux d'isolation thermique.

Pour connaître les bâtiments, les travaux concernés par l'obligation, et les dérogations, consultez le guide de l'ADEME www.ademe.fr/ravalement-renovation-toiture-amenagement-pieces

Annuaire éco-matériaux

Dans le cadre du Plan Bâtiment Durable Breton porté par la région Bretagne, un annuaire en ligne est mis à disposition des professionnels et des particuliers, pour faciliter la prescription et la réalisation de travaux avec des éco-matériaux. Un moteur de recherche facilite l'accès à l'information :

www.reseau-breton-batiment-durable.fr/annuaire-eco-materiaux

Agenda des Conseillers

Consulter le site www.bretagne-energie.fr pour connaître nos prochaines animations près de chez vous.

